

## MIEUX PRODUIRE, MIEUX DIFFUSER Une contribution de Territoires de Cirque

*C'est à partir du document de présentation du Plan Mieux Produire, Mieux Diffuser et des informations plus détaillées transmises par la DGCA dans le cadre de la réunion filière du 18 octobre que nous établissons notre contribution.*

### PRELABLE

L'association Territoires de Cirque a été sollicitée par les services de la DGCA pour participer à la réflexion puis contribuer au Plan "Mieux Produire Mieux Diffuser" élaboré par le Ministère de la Culture à l'attention de l'ensemble des 14 structures labellisées Pôles Nationaux Cirque et en cohérence avec la diversité des membres du réseau.

#### Les principaux constats à l'origine de ce plan :

- Notre système pâtit structurellement d'un déséquilibre entre les capacités de production et de diffusion.
- Les contraintes budgétaires de l'État et des Collectivités Territoriales s'ajoutent aux crises successives qui ont déjà rognées les moyens disponibles pour les équipes artistiques.
- Des mutations structurelles s'imposent autant en termes de transition écologique et numérique de nos usages qu'en terme d'exemplarité de nos représentations et relations sociales : parité, diversité, bien-être au travail...

#### Une situation qui nécessite de trouver des solutions structurelles :

1. Soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation, et supprimer toutes les entraves à la coopération
2. Favoriser la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique des territoires et de conquête des publics
3. Adapter constamment l'offre culturelle, pour tenir compte de l'évolution des pratiques des habitants à tous les âges de la vie
4. Mettre en œuvre une démarche volontariste d'accompagnement à la transition écologique du secteur de la création
5. Travailler à une professionnalisation des acteurs du secteur et veiller à l'attractivité de nos métiers
6. Renforcer le partenariat avec les collectivités locales

Le Plan MPMD appelle à une réforme globale et intersectorielle de l'écosystème du spectacle vivant. L'objectif est de répondre au défi écologique et de réguler les tensions actuelles du secteur de manière systémique.

S'il constitue un cadre positif pour engager plus encore le secteur du cirque dans une transition indispensable et positive, certains des axes stratégiques proposés appellent une recontextualisation au regard des spécificités du cirque afin d'envisager des actions pertinentes et afin qu'elles soient accompagnées dans les conditions les plus favorables.

### 1. Contraintes et enjeux du secteur

**Les PNC assurent une mission d'accompagnement à la production et à la diffusion** du cirque de création qui, bien que spécifique, s'approche de celles des CCN, CDN... avec **des moyens alloués sans commune mesure**.

**La configuration du réseau (59 membres dont les 14 PNC, membres de droit) suppose des contributions plus ouvertes que le prisme des Labels.** Les capacités financières des autres structures de TDC sont variables, souvent plus réduites que celles des PNC, pour accompagner la production et la diffusion alors que leur rôle complémentaire, à l'échelle des territoires, est essentiel au cirque de création.

Plus généralement toutes **les questions de ce document devraient être réévaluées à l'aune de notre hétérogénéité**, territoriale, financière, statutaire, historique...

### 2. Les attentes formulées par le plan MPMD

#### **2.a Sur les moyens de production :**

L'effet constaté de "saupoudrage" (augmentation du nombre de projets coproduits et la baisse du budget de coproduction alloué aux projets) tend à créer un éparpillement du secteur et à paupériser les équipes artistiques. Si les structures doivent respecter un montant minimum de coproduction, il n'est pas souhaitable d'entrer dans une forme de disqualification de l'existence de soutiens de différentes natures qui jouent un rôle vertueux de dynamisation et régénération des œuvres. Notre écosystème est toujours en cours de structuration, il s'agirait non pas de le déstabiliser mais bien de le régler à de nouveaux équilibres.

La diversité ne se décrète pas ; elle est étroitement liée à un système de production des œuvres lui-même hétéroclite. Un travail collectif de définition des termes : "coproduction" ou "soutien à" semble indispensable afin de mieux cerner les diverses modalités d'accompagnement d'une production et préserver l'avantage artistique et/ou territorial d'un agencement de niveaux de contribution variés - par des opérateurs sur un même projet, à des stades de maturation différents... (de la situation de laboratoire à la production finale, en passant par les résidences, les actions de médiation...).Reconnaître dans ces agencements les stratégies de diffusion à l'œuvre.

**Toute régulation de la production doit respecter les subtilités d'un métier qui souvent agence des modèles différents de production à même de garantir la diversité des approches, des contenus, des regards...**

## 2.b Sur le périmètre de la production :

Nous apprécions de lire que la question de la création ne se résume pas au processus de production d'une œuvre et demandons aussi que la recherche soit mieux intégrée et valorisée. Il s'agit bien de deux étapes de production différentes, qui doivent faire l'objet de financements distincts.

L'expérimentation reste un processus de re-questionnement des ressources et des connaissances pour tester d'autres savoir-faire, postures, relations... Il nous semble important que les propositions aillent dans le sens d'un élargissement de ces pratiques.

De même les projets artistiques qui impliquent la participation du public et un temps d'immersion sur un territoire plus ou moins long doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. Ils peuvent aussi se décliner en projets artistiques de territoire induisant une présence longue des équipes artistiques et le déploiement d'actions de médiation diversifiées.

## 2.c Sur le risque de privatisation :

Si une mesure de contrainte à l'endroit de la coproduction des œuvres ou à l'endroit d'une valorisation de l'expérimentation est adoptée à budget constant, il y aura **mécaniquement moins d'œuvres accompagnées**. Le risque est réel de renforcer une économie de la production à deux vitesses et d'augmenter la précarité des équipes, en particulier émergentes.

L'exploitation de la production publique par les secteurs de diffusion privé appelle à une vigilance particulière selon nous et des clarifications sur les termes de la politique culturelle publique attendue par le ministère de la Culture. S'il s'agit de produire des projets avec des fonds publics pour alimenter les diffusions privées, il est indispensable d'envisager des formes de contractualisation qui garantissent une redistribution ou participation positive du secteur privé (droits de suite) dans la production.

## 2.d Sur les nécessaires coopérations :

Notre label, Pôle National Cirque, récemment structuré, se trouve dans un espace de tensions devenu insoutenable entre nos missions et nos moyens. Ainsi, il nous importe de mesurer le soin mis par le ministère de la Culture entre les intentions louables d'un plan et **les outils mis à disposition pour le mettre en œuvre**. Dans la notion de soin, nous entendons que **ne soit pas sous-évalué le travail de coordination** nécessaire à toute coopération et pas **surévaluées les économies d'échelle d'un processus de mutualisation**.

**Soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation devient plus que jamais essentielle au regard des éléments suivants :**

- Dimension écologique : les spectacles se déplacent, évitant ainsi les grands déplacements de public, les tournées deviennent plus rationnelles géographiquement, les ressources artistiques locales sont plus souvent mobilisées... ;
- Dimension budgétaire : dans un contexte budgétaire contraint, il importe de mobiliser des ressources publiques permettant de jouer collectif, de mettre en place des dispositifs de solidarité institutionnelle associant sur un même territoire lieux culturels importants et d'autres acteurs ; cette dynamique de coopération peut parallèlement être mobilisée pour concevoir/imaginer des dispositifs agiles, souples et volontaristes, associant sur un vaste territoire régional et national différents lieux labellisés.
- Dimension politique et institutionnelle : la question de l'intérêt général concernant l'action culturelle est ce qui fonde/légitime les nouveaux financements. Cette question conforte les institutions culturelles en les invitant à soutenir d'autres expériences associatives et à

porter, avec d'autres institutions repérées, dans le secteur du cirque mais également au sein des secteurs voisins, des projets coopérés. Dans un même élan, les coopérations concernent des lieux associatifs agissant sur le territoire régional, et des labels d'Etat décidant de porter des aventures collectives à un niveau autre (national et international).

**Les PNC forment une tête de réseau déjà hyperactive** dans la question des coopérations sur des périmètres et des échelles différentes. Leur expertise est attendue, leur inventivité exemplaire. Ils souffrent plus d'une insuffisance de considérations professionnelles et institutionnelles que d'une insuffisance de propositions. Leur faible capacité financière met en déséquilibre les rapports de coopération, notamment sur des projets d'envergures.

## 2.e Sur la place et le rôle des Collectivités Territoriales

Les coopération et liens sont multiples entre structures de production et de diffusion et les Collectivités Territoriales. Le développement du cirque de création en France ces 20 dernières années s'est très significativement appuyé sur les co-financements des collectivités territoriales, mues par une volonté d'élargissement des publics (dont les usages et modes de vie ont évolué) et de décentralisation de l'offre culturelle (zones péri-urbaines ou rurales, quartiers prioritaires, ...). Sans aucun doute, la vitalité du cirque à l'échelle nationale ne serait pas à ce même niveau d'exigence sans leurs contributions déterminantes.

L'équilibre entre l'investissement financier du ministère de la Culture et des Collectivités Territoriales, joint aux effets actuels de l'inflation et un désengagement de l'Etat dans certains domaines nourrissent de véritables tensions. Le contexte très défavorable qui pèse sur les finances publiques des collectivités territoriales risque de fragiliser lourdement les acteurs qui développent le cirque sur leurs territoires, et de réduire de fait leurs capacités de projections et de coopérations.

Afin d'éviter un possible recentrage des finances publiques territoriales sur les seules équipes et initiatives locales notamment (plus isolées et moins structurantes), mais aussi afin d'être garant de la liberté de programmation et de création des acteurs culturels publics, le dialogue entre collectivités et Etat doit être renforcé en s'appuyant sur des cadres réglementaires clairs et durables.

Le label Pôle National Cirque (PNC) existant est à ce titre un cadre déterminant vis-à-vis des collectivités territoriales et leurs engagements. Malheureusement, le maillage national pour le cirque reste encore à ce jour inachevé, avec de larges territoires sans structures labellisées PNC. **Une poursuite de la politique de labellisation pour le cirque semble aujourd'hui indispensable pour assurer les financements croisés sur lesquels s'appuient certains acteurs structurants.**

**Il ne faudrait pas que les seules coopérations viennent se substituer de manière délétère en termes de structuration à la création de nouveaux PNC dans certaines régions.**

## 2.f Sur la question environnementale

Les structures du réseau sont mobilisées à différents niveaux et mènent des actions diversifiées qui restent encore éparses.

La coordination des actions initiées par le ministère de la Culture et plus largement l'Etat, doivent faire l'objet de coopérations développées à tous les échelons territoriaux, notamment avec les Collectivités Territoriales pour gagner en cohérence et être plus efficaces.

Les leviers d'actions les plus impactantes en termes écologiques (mobilité des publics) relèvent de la mobilisation des élus locaux et d'un aménagement du territoire concerté.

## 2.g Sur la question des nouveaux usages

L'ensemble des membres du réseau est sensible à cette question. La question de la médiation a d'ailleurs fait l'objet d'un chantier à part entière : Cirque en Action(s). Un nouveau travail de réflexion est en cours qui fera l'objet d'une contribution ultérieure.

## 2.h Sur une régulation du secteur, forcément polymorphe

Le plan pose la question de la régulation à notre endroit d'une filière très dynamique : 3 écoles Supérieures, 6 écoles diplômantes pour 14 PNC. Notre structuration est insuffisante en nombre et en poids pour y faire face et ne peut reposer uniquement sur nos pratiques d'accompagnement. La production et la diffusion ne sont pas les seuls leviers d'action pour envisager la régulation d'un secteur et ses capacités de coopération.

### La régulation relève d'une filière, d'un accompagnement des parcours.

- Mieux penser les coopérations avec les écoles de cirque ainsi que les dispositifs d'insertion, rares et trop spécialisés. La formation des artistes à l'EAC ou à l'enseignement des pratiques de cirque est aussi à développer.
- Mieux régler les dispositifs institutionnels sur l'équilibre des rapports entre production et diffusion. Pour le secteur du cirque, atténuer les disparités régionales dans l'attribution des fonds des Plans Ministériels et soutenir a minima la présence d'au moins un label PNC par région.
- Mieux prendre en compte le spectre des métiers artistiques et techniques dans le champ d'application des annexes 8&10 : le statut de l'artiste en entraînement, le statut de l'artiste formateur...
- Mieux intégrer la diffusion du cirque de création dans un paysage plus large, pour accroître véritablement la reconnaissance de ces esthétiques.

## DES CONTRIBUTIONS

La concrétisation de ce plan passe par une mobilisation conjointe et complémentaire de l'ensemble des acteurs culturels des différents échelons territoriaux (le ministère de la Culture, les structures labellisées, les autres structures de diffusion et de production, les CT). La transition et l'évolution de nos pratiques doivent concerner la totalité des acteurs pour qu'elles soient cohérentes et efficaces. Certains leviers d'action relèvent de différents niveaux.

L'évolution du secteur, malgré certaines tendances qui se manifestent et auxquelles nous restons attentifs et attentives, reste relativement "sauvegardé" au regard du Théâtre et la Danse (cf. dernière étude Onda). Le cirque répond ainsi à plusieurs prérogatives du plan MPMD :

- la diversité des contenus, des regards, des approches, de l'expérimental à des formes relevant davantage du divertissement y sont produits et représentés, des artistes émergents aux créateurs et créatrices les plus confirmés ;
- en termes de diffusion, les spectacles produits tournent encore pour beaucoup sur de longues périodes et font l'objet de séries longues ;
- il s'exporte à échelle européenne et internationale
- la capacité à réunir un public large et à renouveler ses approches pour répondre aux usages des nouveaux publics

## 1. Stimuler et renforcer une pratique de collaboration entre les PNC / TDC et les autres réseaux de scènes labellisées

### 1.a Au niveau de la production et de la diffusion du cirque de création

L'ensemble des structures labellisées (CDN, CCN, CNAREP et SN) diffuse du cirque dans le cadre de leurs saisons. De fait, ils assignent au cirque la fonction de rassembler des publics et "d'apaiser" (public et partenaires) en proposant des temps "exceptionnels" et plus divertissants au regard de disciplines qui jouent davantage la carte contemporaine. De fait, le cirque réunit un spectre large de publics et permet d'assurer un certain niveau de remplissage. Ceci étant, les formes qui relèvent davantage de la recherche et de l'exploration restent rarement programmées et soutenues.

Les PNC demeurent trop peu dotés pour assurer seuls le renouvellement et l'accompagnement de la création circassienne. **Il revient au ministère de la Culture de mieux doter les PNC mais aussi d'inciter les autres réseaux de labels à accompagner le cirque de création.**

### 1.b Au niveau de la visibilité des différentes formes du cirque

L'Année des Arts du Cirque a provoqué un mouvement accélérateur. La Nuit du Cirque, soutenue par le ministère de la Culture, constitue un temps de visibilité important mais reste trop peu investie par les structures labellisées.

## 2. Des coopérations exemplaires à renforcer financièrement dans le cadre du plan PMPD pour qu'elles deviennent véritablement structurantes :

**Les coopérations mise en place par les PNC prennent déjà différentes formes, dans des territoires très différents (urbain, péri-urbains ou ruraux) au national comme à l'international et nous pouvons citer :** Les festivals en coopération organisés par des PNC (Le festival Spring, en Normandie, La BIAC, à Marseille, Temps de Cirques, à Alès, Les Toiles dans la ville, à Lille...). Les réseaux pilotés par des PNC (CIRC'AURA...). Les coopérations territoriales en espace non-dédiés (Cirques Portatifs, Cirque en Musée...). Les opérations transfrontalières, internationales, portées par des PNC (Le Palc, l'Agora, Le Carré Magique ...).

**Ces logiques de coopération sont aussi initiées par les autres membres du réseau :** La Grainerie - Pôle européen de production, La Maison des Jonglages, Ay-Roop, L'Onyx et Le Grand T, Cirq'ônflex-Dijon et sa plateforme régionale Rayon C., Transversales, Cirk Eole et le réseau Grand-Est...

La mise en œuvre de ces coopérations impacte lourdement les structures porteuses ou impliquées (en temps et budgets de coordination). Notamment, les coopérations en zone rurale ou périurbaine sont régulièrement assorties d'un volet conséquent d'accompagnement à l'accueil de projet.

Les espaces de coopération transversale avec d'autres opérateurs labellisés et/ou mieux dotés sont mus par des exigences dépassant les moyens des PNC (comme le FONDOC voire l'ONDA cités dans le document).

### 3. La question du chapiteau et grands formats

#### **3.a Harmonisation et adaptation des aides et des dispositifs : renforcer la visibilité et complémentarité des aides**

Pour Mieux Produire et Mieux Diffuser les formes chapiteaux et grands formats, il nous semble indispensable rendre plus visible et de fédérer les moyens de manière coordonnée au sein du réseau afin d'arrêter l'empilement des mécanismes de soutien : **aide à l'itinérance de la DGCA, dispositif ONDA...**

Sans les supprimer - au contraire même, l'ensemble des aides en direction du chapiteau sont à relever -, certains dispositifs sont à repenser de manière plus cohérente et plus en adéquation avec de la réalité de terrain.

#### **3.b Diffusion partagée en réseau et à différents échelons territoriaux**

Un meilleur repérage des circuits et cercles de coopération existants au niveau de la diffusion pourrait élargir la mobilisation d'autres réseaux de structures.

#### **Propositions d'actions illustrant ces nouvelles coopérations :**

- Les PNC peuvent intervenir au bénéfice d'autres lieux labellisés (PNC, SN, SCIN...) au titre d'un co-financement concernant des résidences et/ou des diffusions. Ces actions, appelant des moyens nouveaux, demandent une certaine agilité pour repérer les contextes où l'enjeu de visibilité est réel (festivals), où le circuit géographique de tournée est plus cohérent, où la double question de la série et de la dynamique de tournée devient plus importante que le simple fait d'ajouter une création nationale de plus à son propre rapport d'activité... Cette perméabilité importante entre les périmètres géographiques rebat pleinement les cartes de la paternité des projets artistiques ; ces derniers sont réellement portés par des dynamiques collectives, déportant les questions de centralité.
- Mobilisant les questions de l'autodiffusion accompagnée et/ou les enjeux de la visibilité des grands formats à travers des séries de représentations, il est possible, dans le cadre de nouvelles dynamiques budgétaires, de soutenir des modèles expérimentaux et collectifs, de concevoir ainsi l'intervention d'un PNC dans le cadre d'une longue série de représentations. La règle ici impose que cette coopération s'inscrive réellement dans l'écosystème en tension du spectacle vivant, en évitant de produire une nouvelle concurrence entre les différents acteurs publics de la culture. Concrètement, un PNC peut co réaliser une série d'un grand format au cœur de sa capitale régionale et/ou dans le cadre d'un temps fort porté par tel ou tel lieu. Si la question de l'aire urbaine peut s'inviter d'emblée au regard des publics potentiels visés, elle peut s'ajouter à d'autres contextes territoriaux et ruraux, où une série de 3 représentations sous un chapiteau de 250 places permet également de faire territoire.

**Ainsi, et respectant des principes de réciprocité entre PNC acceptant de déporter une ou deux coréalisation/an, chaque lieu devient, outre les compétences premières diffusion/soutien à la création/médiation relevant du droit commun des CPO, un réel pôle ressource régional et national. Il intervient territorialement au titre de ces nouveaux dispositifs de soutien à la diffusion et à la résidence.**

## 4. La question de l'émergence

Le plan vise à valoriser les équipes artistiques dans l'ensemble de leur potentialité d'action et ce, tout au long de leur carrière. Effectivement, la vie d'un.e artiste ne se réduit pas au seul acte de produire des spectacles. L'émergence vise et rassemble communément les jeunes artistes, pas encore repérés, les 1ères créations et plus globalement les projets ou équipes artistiques qui manquent de visibilité.

### **4.a En direction des jeunes sortant.e.s des Ecoles Supérieures :**

Inventer un processus « hors résultats », fait de recherches et d'essais qui permettraient une **dynamique de coopération autour de l'insertion professionnelle** et de sortir du cycle "produire pour être visible" : mise à disposition de lieux d'entraînement, de formation, de répétition, de professionnalisation ; production déléguée...

Ce type de dispositifs devraient implémenter des logiques croisant résidence d'implantation territoriale au temps long et médiation.

Il s'agit aussi de renforcer et rendre plus visible les missions de veille des opérateurs au sein de la filière et éviter les effets de filtre ou d'entonnoir très concurrentiel qui empêche l'entrée de nouvelles équipes et esthétiques.

### **4.b L'émergence renouvelée**

**La définition de l'émergence**, au même titre que l'ensemble des termes usités dans le plan MPMD, doit être définie collectivement pour l'ensemble des secteurs du spectacle vivant.

Le terme s'ouvre aussi plus largement à des équipes artistiques ou des artistes non repérés ou hors repérage. L'émergence finalement en ce sens concerne tous les âges : les jeunes équipes, les équipes internationales non identifiées sur le réseau français, les équipes en phase de renouvellement artistiques en cours de carrière...

## 5. Coopérations dans tous les territoires dont les territoires ruraux

L'implication des collectivités territoriales à parité de celle de l'Etat souhaitée par le plan est très liée à notre capacité à coopérer avec tous les échelons et les acteurs-trices d'un territoire. Ici l'équation se complexifie, se déploie pour embrasser une forme de médiation territoriale qui interroge finement les attentes et les moyens afin de proposer un ensemble de possibles. Le Cirque est déjà un formidable vecteur des politiques culturelles territoriales, là où les structures ou équipements structurants sont peu présents, dans la ruralité ou en périphérie urbaine (itinérance, espace public, non-dédié, actions culturelles...). La Mission de l'IGAC, a pu éclairer en particulier la question des territoires ruraux.

**Plusieurs enjeux peuvent se résoudre avec un financement dédié à la coordination de ces projets :**

- En raison des interlocuteurs et des dispositifs multiples,
- En raison d'une sensibilité appuyée des élus vers des formes et des formats artistiques et culturels qui demandent aux équipes beaucoup de pédagogie pour connecter avec les enjeux de la création contemporaine
- En raison des temps nécessaires d'accompagnement des politiques culturelles territoriales et des savoirs-faire en technique, communication, administration et logistique, programmation...

Les PNC et acteurs structurants de toutes les filières devraient retrouver un rôle d'expertise (qui ne veut pas dire surplomb), moteur d'une présence artistique et culturelle sur les territoires. Plusieurs structures attestent de la vitalité des projets artistiques qui s'ingénient à produire du lien ou des projets culturels de l'interaction dans un rapport centripète à leur mission, et retrouvent une forte légitimité locale.

## CONCLUSION

Ce plan doit s'accompagner de questionnements positifs et d'outils de changement adaptés à des situations complexes. Nos contributions visent à cibler les marges de progression, en termes de production et de diffusion des œuvres, et à mieux structurer des aventures vertueuses pour qu'elles servent de référence à de nouvelles pratiques professionnelles.